



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 99635

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la scolarisation des filles dans le monde. L'accès à l'éducation est un élément-clé de l'émancipation des femmes. La scolarisation des filles a en effet un impact sur l'accès à la santé, notamment maternelle, le recul des mariages précoce et forcés ou encore l'accès à l'autonomie économique qui conditionne leur sortie de la pauvreté. Elle souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement appelle de ses souhaits pour développer et encourager la scolarisation des jeunes filles, futures actrices du développement.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, à travers le monde, 68 millions d'enfants en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école : parmi eux, 55 % sont des filles. Dans les pays en développement, le nombre de filles scolarisées tend par ailleurs à diminuer sensiblement à partir du niveau secondaire, puis beaucoup plus fortement dans l'enseignement supérieur, à l'inverse de ce qui se passe dans les pays du Nord. En dépit des progrès réalisés, les femmes représentent les deux tiers des analphabètes dans le monde. En 2008, au niveau mondial, 79 % des femmes étaient alphabétisées contre 88 % des hommes ; en Afrique subsaharienne elles étaient 53 % seulement à être alphabétisées, à comparer au taux de 71 % pour les hommes (en Occident, le taux d'alphabétisation des deux sexes atteint 99 %). Or, l'accès à l'éducation est un élément clé du développement des pays et de l'émancipation des femmes. Les études ont montré l'impact de la scolarisation des femmes sur l'accès à la santé, notamment maternelle, le recul des mariages précoce et forcés, la limitation de la propagation du VIH/sida et l'accès à l'autonomie économique. Plus largement, les analyses de la Banque mondiale attestent que le taux de pauvreté diminue dans les pays où les rapports hommes/femmes sont les plus égalitaires. C'est la raison pour laquelle la France attache une importance particulière à la scolarisation des filles. La politique qu'elle mène intervient à trois niveaux : au niveau de l'agenda politique international, les actions de la France en faveur de l'éducation des filles s'inscrivent dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement n° 2 (éducation) et n° 3 (autonomisation des femmes) et sont conformes aux engagements de Dakar en faveur de l'éducation pour tous. La résolution adoptée au dernier sommet des objectifs du Millénaire pour le développement, à New York en septembre 2011, réaffirme le droit des filles à l'éducation et à la réussite scolaire. Elle engage les États à adopter les mesures visant à assurer la gratuité de l'enseignement primaire, la sécurité dans les écoles, l'octroi de bourses et le déploiement de programmes incitatifs de transferts monétaires, et en promouvant des politiques propres à mettre fin aux discriminations. La déclaration souligne que tous les moyens doivent être mis en oeuvre afin de garantir l'accès, dans des conditions d'égalité et sans restrictions, à tous les niveaux d'éducation ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnel, y compris dans les domaines techniques. Au niveau de ses appuis multilatéraux, la France apporte son soutien à des institutions qui ont placé l'égalité des sexes en matière de scolarisation au premier plan de leurs priorités. C'est le cas notamment : de l'UNESCO, qui a fait de l'égalité des genres l'une de ses deux priorités mondiales dans la stratégie à moyen terme qu'elle a élaborée pour 2008-2013 ; ou encore de l'initiative « mise en oeuvre accélérée », partenariat multi-bailleurs placé auprès de la Banque mondiale auquel la France a accordé, pour la période 2011-2013, une subvention de 50 Meuros, qui accorde une priorité à la réalisation de l'OMD n° 3 dans les pays

qui accèdent à ses financements. Au niveau bilatéral enfin, en cohérence avec les priorités de la stratégie de coopération éducative française, les interventions concernent le développement de l'éducation de base dans les pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique francophone au sud du Sahara. Au total, entre 2000 et 2010 les concours alloués au développement de l'éducation de base par le canal de l'Agence française de développement ont représenté 463 Meuros (y inclus les moyens du fonds de solidarité prioritaire transférés par le MAEE à l'AFD en 2005). Ont été visés en priorité les pays ayant adopté une politique sectorielle qui favorise la scolarisation des filles à travers, notamment, l'extension du réseau d'école et leur équipement en points d'eau. Dans chacun des programmes financés dans le secteur éducatif, la France exerce une vigilance particulière sur plusieurs points lieux d'implantation des écoles, au plus près des villages, sécurisation des transports et des espaces scolaires, installation de latrines séparées, recrutement de femmes enseignantes et promotion d'une éducation non sexiste. Par ailleurs, afin de mettre en lumière les obstacles spécifiques rencontrés par les filles dans l'accès à l'école, le ministère des affaires étrangères et européennes anime un groupe de travail international sur les violences de genre en milieu scolaire. Il rassemble de nombreux acteurs institutionnels ainsi que des représentants de la société civile. Son objectif est de rendre plus visible la question des violences faites aux filles à l'école et de mettre en commun les outils de prévention et de lutte contre ces pratiques. Grâce à ces initiatives et à l'action de la communauté internationale, le taux d'accès des filles à l'école primaire s'est nettement amélioré ces dix dernières années, dans toutes les régions du monde. Le taux d'accès des filles au primaire a augmenté plus vite que celui des garçons (+ 20 % entre 1970 et 2008 contre 8 % pour les garçons), ce qui a réduit les écarts de scolarisation entre filles et garçons : l'indice de parité passant de 0,84 à 0,97. Mais les efforts doivent être poursuivis.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99635

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1103

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3614